



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Salle verte à Valmorel de Les Avanchers-Valmorel le 30 novembre 2020 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents :** Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

**Excusés :** Joris BORTOLUZZI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Roxane MENGOLI

Le compte rendu du 12 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présentent leurs condoléances à Monsieur Jean-Christophe GROGNIET suite au décès de sa maman.

### FINANCES

#### 1 - DECISION MODIFICATIVE N°4

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement – BP 2020, qui s'équilibrent à 0€ :

Investissement	Dépenses	Recettes
Cpte 10226 – Taxe d'Aménagement		250 000.00
Cpte 024 – Produits de cession		-250 000.00
Cpte 202 – Frais réalisation PLU	3 000.00	
Cpte 2031 – Frais d'études	25 000.00	
Cpte 2112 – Terrains de voirie	20 000.00	
Cpte 2151 – Réseaux de voirie	4 000.00	
Cpte 2183 – Matériel informatique	4 000.00	
Cpte 2188 – Autres immobilisations	4 000.00	
Cpte 2313 – Constructions	-40 000.00	
Cpte 2315 – Op 110 – Voiries diverses	-40 000.00	
Cpte 2315 – Op 111 - Enrobés	-25 000.00	
Cpte 2315 – Op 136 - Tvx busage Morel	45 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

#### 2 - AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente du vote du budget 2021, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget sur l'exercice précédent. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision.



# Les Avanchers Valmorel

## 3 - DEMANDE AIDE FINANCIERE DEPARTEMENT - DEPENSES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que, afin de faire aux dépenses des collectivités liées à la crise sanitaire, a mis en place un fonds d'urgence COVID-19 pour les collectivités et les EPCI, doté de 1,68 M€. Ce fonds est destiné à financer les achats et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (école, mairie ...) dans le respect des gestes barrières. Ainsi les dépenses réalisées dans ce cadre entre le 16 mars et le 31 août 2020 pourront être subventionnées à hauteur de 80%.

Le conseil municipal, sollicite

- Auprès de l'Assemblée départementale une subvention de 1 248.00 € pour l'acquisition de matériel lié à la gestion de la crise sanitaire COVID-19.

## 4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

Anciens combattants	600.00 €	SEPAS impossible	150.00 €
ADMR	1 500.00 €	Solidarité France Togo	100.00 €
Les Cordeliers	100.00 €	Comité des fêtes	309.00 €
Deltha Savoie Papillons blancs	50.00 €	Amicale du personnel communal	3 500.00 €
Croix Rouge	100.00 €	Club de Ski	4 210.00 €
Restaurants du Coeur	100.00 €		

## 5 - TARIFS SECOURS HELIPORTES 2020/2021

Le Conseil approuve le tarif des secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2020/2021 à 56.90 € TTC/minute de vol, par convention avec la société SAF Hélicoptères.

## 6 - TARIFS 2021 OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPLIQUE** l'indexation (référence indice mensuel des prix à la consommation – Base septembre 2007)

IPC septembre 2019 : 103.79 – IPC septembre 2020 : 103.55

Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales à 40.20 € / m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

## 7 - TARIFS 2021 LOCATION MATERIEL

Dans le cadre des prestations de services fournies par les services municipaux et la location de matériel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Fixe au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 les tarifs de location de matériel auprès de la CCVA, de collectivités ou de particuliers ainsi qu'il suit :

COUT HORAIRE SANS CHAUFFEUR			
CATERPILLAR - 924 G – 930 G	88.50 €	TRANSPORTEUR MULI	31.50 €
CATERPILLAR 908	53.00 €	RENAULT KERAX ET GRUE HIAB	45.00 €
VALTRA + lame déneigement	78.00 €	RENAULT MAXITY	25.00 €
VALTRA + broyeur branches	78.00 €	TOYOTA HILUX BENNE	20.50 €
VALTRA + épareuse	109.00	BERLINGO	12.50 €
PRINOTH NEW HUSKY	135.00 €	TOYOTA FOURRIERE	43.50 €
KASSBOHER PB 100	133.50 €	HOLDER 990	115.50 €
		PELLE TAKEUCHI 3,5T	43.50 €
COUT A LA JOURNEE AVEC CHAUFFEUR			
HOLDER S990 équipé balayeuse ou épareuse			988.00 €
VALTRA équipé épareuse			988.00 €



## PERSONNEL

### 8 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er JANVIER 2021

Monsieur le maire expose au conseil municipal expose au conseil municipal que suite à la procédure de recrutement d'un poste de responsable du service travaux, urbanisme, foncier, et que suite à défaut de recrutement d'un fonctionnaire, il a été décidé de recruter, conformément à la délibération 2020-10-12-007, selon l'article 3-5 de la loi 84-53 du 26/01/1984, modifié par la loi 2019-828 – art 71, un agent lié par un contrat à durée indéterminée à une autre collectivité sur le fondement de l'article 3-3 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Cet agent actuellement employé sur un grade de Ingénieur, il convient de modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Suppression d'un emploi de Technicien territorial, 35 heures hebdomadaires

Création d'un emploi de Ingénieur territorial, 35 heures hebdomadaires

### 9 – MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP – Intégration des Ingénieurs

Le RIFSEEP est appliqué depuis le 1er janvier 2017 aux agents de la collectivité pour les grades de Rédacteurs, Adjoints Administratifs et ATSEM ; depuis le 1er janvier 2018 pour les grades de Adjoints techniques et Agents de Maîtrise; depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour le grade des Techniciens ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP qui a vocation à devenir le régime indemnitaire de référence pour les cadres d'emplois éligibles ;

Les délibérations 2016-12-12-010, 2017-12-18-005, 2020-10-12-006 sont complétées pour le cadre d'emploi des Ingénieurs:

Détermination IFSE pour le cadre d'emploi des Ingénieurs :

Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum de l'IFSE
Groupe 1	Responsables de service	25 500 €

Détermination CIA pour le cadre d'emploi des Ingénieurs :

Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum du CIA
Groupe 1	Responsables de service	4 500 €

Les autres éléments des délibérations 2016-12-12-010 en date du 16/12/2016 ; 2017-12-18-005 en date du 18/12/2017 et 2020-10-12-006 en date du 12/10/2020 demeurent inchangés.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## URBANISME - FONCIER

### 10 – CESSIION A MATHIEU VORGER – La Charmette

*Madame Erika PIANI quitte la salle de conseil*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de travaux d'extension d'une maison d'habitation à Charmette M. Mathieu VORGER a fait la demande à la Commune d'acquérir une partie du domaine public de 6m<sup>2</sup> au droit de la parcelle ZT43. La cession de ce délaissé de voirie ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal la proposition de cession à M. Mathieu VORGER du délaissé de la voirie de 6m<sup>2</sup> lieudit La Charmette où le terrain en zone urbanisable est estimé à 80€/m<sup>2</sup>, soit un total de 480€.

Considérant la loi du 9 décembre 2004 de simplification du droit et en particulier les dispositions de son article 62 intégrées directement à l'article L141-3 du code de la voirie routière, qui dispense de l'organisation d'une enquête publique les délibérations concernant les déclassements en matière de domaine public lorsqu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie concernée.

Considérant que c'est le cas du projet de cession envisagé ; le bien peut sortir du domaine public sans acte formel de déclasserment.



# Les Avanchers Valmorel

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE, sans acte formel de déclassement, le classement dans le domaine privé de la Commune de la partie de domaine public identifiée sur le plan annexé située lieudit « Charmette » avec pour objet sa cession ;

APPROUVE la cession telle que présentée

PRECISE que cette acquisition sera régularisée par acte authentique et que les frais de géomètre, les frais d'acte nécessaires à l'aboutissement de la vente et les frais de publications seront à la charge de l'acquéreur

*Madame Erika PIANI entre en salle de conseil*

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### MARCHE PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCES DIVERSES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la procédure de consultation pour les prestations de services d'assurances de la commune pour une durée de 5 ans. Suite à cette procédure la commune fera une économie d'environ 19 000 € / an. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce marché.

#### Le conseil entend:

**Jean-Michel VORGER** : informe le conseil que la commune va mettre en place un centre de dépistage COVID-19 via test Antigéniques, à destination principale des saisonniers, employés et gérants d'établissements de l'ensemble de la communauté de commune. Cette action a pour but de dépister rapidement les personnes atteintes par le virus et éviter qu'elles ne le transmettent à d'autres. Monsieur le Maire informe également la population que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a ouvert un centre de dépistage à Moutiers dans le cadre de l'opération « Tous dépistés avant Noël » : gratuit, sans rendez-vous ni ordonnance. Il vous suffit de vous présenter muni de votre carte vitale.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

La commune procédera à l'embauche de l'ensemble des saisonniers dès le 14 décembre.

Valmobus assurera également un service restreint des lignes bus Valmorel / Aigle Blanc / Fey-dessous.

**Suzanne BOUVIER** : déplore des dégradations répétées dans le chalet des Bachals

Informe le conseil que l'association du patrimoine a reçu une subvention de 800 € de la part du département pour restauration de la croix de l'église.

**Francis MERMIN** : informe que les travaux du glissement du Fey-dessous sont terminés. Les travaux des toilettes publiques de Valmorel seront terminés fin décembre.

*La séance est levée à 22h15*